



Compte-rendu de réunion

Objet : Natura 2000

Groupe de Concertation Locale -
secteur Petit Ballon

4 Mars 2003 – Salle communale, Luttenbach

La première réunion Natura 2000 du secteur Petit Ballon a eu lieu le 4 Mars 2003, à 17 h 00, à la salle communale de Luttenbach, sous la présidence de Mme Misson, Sous-Préfète de Guebwiller.

Etaient présents : voir liste ci-jointe

Etaient excusés : M. BOITHIOT, Vice Président du Conseil Général

Point 1 : Rappel du contexte Natura 2000, examen des périmètres natura 2000 après les consultations (Directives Habitats et Oiseaux)

Mme MACK (DIREN Alsace) rappelle que la mise en œuvre du réseau natura 2000 est une démarche européenne dont l'objectif est le maintien de la diversité biologique à travers la préservation d'un certain nombre d'habitats ou d'espèces rares et menacés (« d'intérêt communautaire »).

Ce réseau est constitué de deux types de sites :

- des ZPS, Zones de Protection Spéciale, sites désignés au titre de la Directive « Oiseaux » de 1979 ;
- des ZSC, Zones Spéciales de Conservation, sites désignés au titre de la Directive « Habitats » de 1992.

Dans ces sites, il est demandé aux Etats membres de l'Union Européenne d'assurer la conservation « dans un état favorable » des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire pour lesquels ils ont été désignés, en prenant en compte les activités humaines, les exigences économiques, sociales, culturelles ainsi que les particularités régionales ou locales.

En décembre 2001, l'Etat a procédé à la consultation des collectivités sur des propositions de périmètres de ZSC et de ZPS ; en Alsace, ce sont 207 communes et 134 EPCI mais aussi 124 établissements publics, organismes socio-professionnels et administrations qui ont été saisis. Les collectivités étaient invitées à faire part de leurs avis motivés aux Préfets concernés.

Où en est-on actuellement concernant cette consultation ? : une réponse du Préfet sera prochainement adressée à chaque commune, avec d'une part des réponses aux questions les plus couramment posées et d'autre part des réponses spécifiques aux avis particuliers. Les périmètres retenus par les services de

l'Etat viennent d'être transmis au Ministère de l'Ecologie qui les transmettra à la Commission Européenne après une consultation interministérielle. Les cartes définitives de ces périmètres seront transmises aux communes après la consultation interministérielle.

Point 2 : rappel des modalités de concertation et proposition d'un calendrier de travail

M. MICHEL (Parc des Ballons) présente la démarche de travail et de concertation pour les Hautes-Vosges et le secteur Petit Ballon. L'objectif est la rédaction d'un « document d'objectifs », document d'intention et d'action dans lequel sont décrites les mesures qui seront mises en œuvre pour assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Pour ce travail, le Parc, désigné comme opérateur de l'ensemble des sites natura 2000 (ZSC) des Hautes-Vosges, s'est associé à l'ONF, le CSL et la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin.

La concertation s'organise à plusieurs niveaux :

- au niveau de l'ensemble des ZSC des Hautes-Vosges (carte 1 ci-jointe) a été mis en place un « comité de pilotage » interdépartemental rassemblant plus de 120 membres, qui s'est déjà réuni le 4 octobre 2001 ;
- au niveau de chacun des 10 secteurs géographiques définis (Tête des Faux, Tanet Deux Lacs, Petit Ballon, ...), dans le cadre de « groupes de concertation locale » (carte 2 : secteur Petit Ballon)

Au niveau des Hautes-Vosges seront proposées des grandes orientations qui permettront de cadrer les objectifs de préservation des habitats et des espèces ; des objectifs plus précis ou spécifiques seront définis ensuite secteur par secteur. Le document d'objectifs sera ainsi constitué d'un document « chapeau » qui définit les grandes orientations et qui sera soumis au comité de pilotage interdépartemental Hautes-Vosges, et de 10 documents sectoriels.

Les documents sectoriels sont écrits en étroite concertation avec les acteurs locaux dans le cadre notamment du groupe de concertation locale.

Le document d'objectifs sectoriel comprendra :

- 1- une analyse décrivant l'état initial du secteur : données écologiques, description des activités humaines ;
- 2- les objectifs de développement durable destinés à assurer la conservation et s'il y a lieu la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, en prenant en compte les activités socio-économiques ;
- 3- les mesures concrètes permettant d'atteindre ces objectifs avec des cahiers des charges précis qui permettront de rédiger les contrats natura 2000 ;
- 4- l'indication des dispositifs financiers ainsi que les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

M. MICHEL propose le calendrier prévisionnel suivant pour ce qui concerne le secteur Petit Ballon et l'ensemble Hautes-Vosges :

- mars 2003 : 1^{ère} réunion du *groupe de concertation locale* Petit Ballon : présentation de la démarche et de l'état des lieux écologique et socio-économique (réunion actuelle)
- avril - mai 2003 : 2^{ème} réunion du comité de pilotage interdépartemental Hautes-Vosges : validation des orientations Hautes-Vosges
- juin 2003 : sortie terrain du *groupe de concertation locale* et validation de l'état des lieux du secteur Petit Ballon (26 juin a priori – à confirmer)
- 3^{ème} trimestre 2003 : validation des objectifs opérationnels
- 4^{ème} trimestre 2003 : construction du plan d'actions spécifiques au Petit Ballon
- 1^{er} trimestre 2004 : validation du document d'objectifs sectoriel

Point 3 : composition du groupe de concertation locale Petit Ballon

La composition du groupe est validée.

M. DUPONT précise que suite à deux réunions organisées par le Parc avec d'une part les agriculteurs et d'autre part les chasseurs, les personnes concernées ont désigné des représentants au groupe de concertation locale Petit Ballon. Pour les agriculteurs, il s'agira de M. Guy Lochert du Kahlerwasen, M. Jean Claude Lochert, élu de la Chambre et fermier aubergiste au Rothenbrunnen, et M. Wicky du Hilsen. Pour les chasseurs, il s'agira de M. Blaise ou M. Antoni et de M. Munsch.

M. GSELL (Maire de Breitenbach) demande la relation entre natura 2000 et le catalogue d'habitats mis au point au niveau européen. Mme MISSON répond que dans le périmètre natura 2000 retenu pour la ZSC Hautes-Vosges, il s'agit d'assurer la conservation dans état favorable des « habitats d'intérêt communautaire » (lesquels sont listés dans l'annexe 2 de la Directive Habitats) et des « espèces d'intérêt communautaire » (annexe 1) ; il s'agit des Hautes Chaumes, des tourbières, des hêtraies sapinières... pour les habitats, du chabot, d'un certain nombre d'espèces de chauves souris... pour les espèces.

Mme MISSON rappelle qu'en France, c'est la voie contractuelle qui sera privilégiée. Ainsi pour ce qui concerne les surfaces agricoles, le contrat proposé sera le CTE ou le CAD.

M. ILTIS (Maire de Wasserbourg) évoque le cas de sa commune qui élabore actuellement le nouveau PLU. Mme MISSON invite la commune à prendre en compte les périmètres natura 2000 en amont de cette réflexion.

Mme BARGMANN (adjudicataire) demande qu'on lui donne un exemple de contrat pour la préservation de l'écrevisse à pattes blanches par exemple (espèce d'intérêt communautaire). Mme MISSON répond que ce contrat sera élaboré dans le cadre du document d'objectifs ; ce n'est pas parce que l'espèce est présente que l'on élaborera forcément un contrat spécifique. M. MICHEL pense qu'il pourrait s'agir de contrats CTE ou CAD avec les agriculteurs exploitant des parcelles attenantes à la rivière pour limiter les épandages ou des actions spécifiques visant à enrayer les problèmes d'effluent d'une habitation voisine, ou encore des actions spécifiques sur le cours d'eau.

M. PARMENTIER évoque le cas du site natura 2000 des Vosges du Sud et rappelle que le Parc est également opérateur du site natura 2000 des Vosges du Sud (rassemblant les massifs du Grand Ventron côté alsacien, Neufs Bois, Rossberg et Ballon d'Alsace) ; le document d'objectifs de ce site a été validé en octobre 1999 ; il s'agissait d'une démarche pilote sur 37 sites français.

18 communes sur 19 concernées ont validé ce document. Les mesures concrètes, discutées puis validées avec les partenaires concernés, sont par exemple :

- ⇒ en matière de chasse : l'arrêt de l'agrainage dans le site ;
- ⇒ en matière de gestion agricole : le contrat natura 2000 proposé aux exploitants agricoles est le CTE ;
- ⇒ en matière de gestion forestière : les aménagements forestiers en vigueur avaient, pour la plupart, anticipé natura 2000.

M. GSELL demande pourquoi les souhaits de la commune concernant l'extension de la ZSC n'ont pas été pris en compte. Concernant les périmètres, M. PARMENTIER souligne qu'il s'agit de périmètres de travail et qu'il sera possible de modifier, à la marge, le périmètre définitif, comme cela a été fait dans le cadre du site natura 2000 des Vosges du Sud. Mme MACK recommande d'attendre la rédaction du document d'objectifs et dans le cas où les recommandations retenues sont compatibles sur le secteur envisagé, le périmètre étendu pourrait alors être mis en consultation.

M. FUSSINGER (Adjoint de Linthal) avait émis des sérieuses réserves concernant le périmètre de la ZPS sur sa commune, notamment sur des secteurs à urbaniser dans le PLU en vigueur. Il met en doute la présence, sur ces secteurs, d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. M. MICHEL pense qu'il s'agit

ici de secteurs à pie-grièche écorcheur, petit passereau inféodé aux prairies piquetés d'arbustes isolés. Une réponse spécifique sera adressée prochainement au Maire de LINTHAL à ce sujet. Dans l'hypothèse où les arguments développés seraient toujours contestés par la commune, Mme MISSON les invite à interroger une nouvelle fois l'Etat en étayant leur réponse d'arguments scientifiques.

M. BLAISE (adjudicataire) évoque le problème du lynx et des conséquences désastreuses sur le cheptel ; il estime la population de lynx à 20 individus dans la vallée de Munster et la chute des populations de chevreuil à 75 %. Il précise qu'un dossier a été envoyé au Préfet et est resté sans réponse. Mme MISSON comprend l'inquiétude des chasseurs et propose d'évoquer le cas du lynx en dehors de cette instance de concertation, lors d'une réunion qu'elle s'engage à provoquer dans des délais rapprochés.

Mme BARGMANN demande quelle est la nature du lien entre Natura 2000 qui propose des mesures valables sur 6 ans et la durée d'une forêt de 120 ans.

Il lui est répondu que les options de Natura 2000 seront pérennisées et qu'il n'est pas envisageable qu'une politique change tous les 6 ans.

Point 4 : présentation d'éléments d'état des lieux écologique et socio-économique sur le Petit Ballon

M. DUPONT du Parc et M. GANTER de l'ONF présentent des cartes et documents de diagnostics. Un résumé est joint en annexe du présent compte-rendu.

Concernant l'état de conservation des Hautes Chaumes, habitats prioritaires de la Directive Habitats, M. CAIRE, de la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin, conteste la présentation du problème et souligne que non seulement l'activité agricole n'est pas dégradante, mais qu'elle fait vivre les agriculteurs et surtout qu'elle participe à la bonne maîtrise de l'environnement.

M. DUPONT précise que la dégradation est imputable à l'état de conservation des habitats et non aux pratiques agricoles. M. CAIRE indique que, dans le cadre des pratiques agricoles, les agriculteurs seront amenés à retrouver des surfaces d'épandage à cause des pertes de terrains en fond de vallée, des limitations dues aux périmètres de protection.

Concernant la réalisation du plan de tir cerfs, M. BLAISE évoque le problème des critères de tirs du cerf et la baisse des populations de gibier. Il signale également le projet d'une usine de retraitement des lisiers qui pourrait constituer une réponse au problème des épandages agricoles.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MISSON lève la séance et convie les participants à se retrouver au mois de juin 2003 pour une journée de terrain (validation de l'état des lieux, discussion sur les premiers objectifs et actions à mettre en œuvre).

Présentation du secteur Petit Ballon, premières données concernant
l'état des lieux écologique et socio-économique du secteur

Le secteur tel qu'il délimité actuellement occupe 1230 ha environ.

Les principaux propriétaires concernés sont les communes de Breitenbach sur son propre ban et celui de Sondernach, Linthal, Luttenbach, Wasserbourg, Munster sur le ban de Sondernach et l'Etat sur le ban de Lautenbach. A noter qu'une trentaine de propriétaires privés sont concernés par l'enveloppe de référence.

Commune	Superficie concernée* (en ha)	dont appartenant à la commune considérée :	dont privée (nombre de propriétaires) :	dont autre : (identification)
Sondernach	425	85	16 (7)	300 (Breitenbach) 25 (Munster)
Breitenbach	110	106	4 (3)	
Luttenbach	110	110		
Wasserbourg	230	130	100 (23)	
Lautenbach	60	57	2,7 (auberge de jeunesse + 1 privé)	0,3 (Linthal)
Linthal	305	295	10 (24)	

Données écologiques

Altitudes : entre 750 m. sous Wassmatten et 1272 m. d'altitude au sommet du Petit Ballon

Géologie, pédologie : granite au nord d'une ligne Rothenbrunnen, sommet du Petit Ballon - Boenlesgrab et grauwackes au sud. Ces formations sont traversées par un faisceau de failles orientées sud-ouest nord-est qui délimitent le "fossé d'effondrement de Wasserbourg" ; fréquentes formations de gélifluxion, passant à des éboulis lorsque la pente est suffisante comme au lieu-dit Steinmauer (Linthal). Le chaos rocheux de la crête du Steinberg, lié à l'érosion, est assez rare dans les Vosges moyennes.

Climatologie : la Grande Crête crée un effet d'abri faisant écran aux perturbations atlantiques, d'où un climat plus doux que sur la Grande Crête ; de plus, les versants ensoleillés sont sur grauwackes, d'où une végétation particulièrement thermophile (ancolie, véronique petit-chêne...), ce qui constitue une des particularités du Massif du Petit Ballon. Selon G. Ochsenbein, le Petit Ballon est le sommet le plus ensoleillé avec le minimum de précipitations des Vosges.

Hydrologie : de nombreuses sources prennent naissance au Petit Ballon et alimentent les deux bassins versants de la Fecht au nord et de la Lauch au Sud : Belchenbach, Buhlbach, Hanspenbach...

Données espèces (d'après Etude Bouquot Doyelle 1999)

- Mammifères : 29 espèces dont trois espèces concernées par la DH : deux espèces de chauves souris et le lynx
- Oiseaux : 72 espèces dont 57 nicheuses ; 7 sont d'intérêt communautaires (annexe I de la Directive Oiseaux) : gélinotte des bois, grand tétras, chouette chevêchette (potentiellement présente), chouette de Tengmalm, pic noir, pic cendré et enfin pie-grièche écorcheur. Le secteur du Petit Ballon est également important pour la conservation du traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) et du Bruant fou (*Emberiza cia*), espèce en limite d'aire de répartition en Alsace ; le site du Steinberg accueille enfin 2 à 3 couples de traquet motteux chaque année alors que la population alsacienne est estimée à environ 20 couples.
- Concernant les autres espèces, rien à signaler de particulier
- Flore : plus de 230 espèces connues, dont 4 sont protégées au niveau national et 6 protégées en Alsace

Autres données :

Les fichiers de la Direction Régionale de l'Archéologie et de la Culture d'Alsace ne contiennent aucune référence de trouvaille archéologique sur le secteur qui est en fait essentiellement marqué par la 1^{ère} Guerre Mondiale (BOUQUOT ECO-PAYSAGEMENT, 1999). Témoins en sont les nombreux impacts d'obus et tranchées du Hilsenfirst, les abris creusés dans la roche sur le versant abrupt du Strohhberg, ou encore les ouvrages liés aux téléphériques comme celui situé entre la ferme auberge du Buchwald et le Strohhberg. Les fermes du Bockwasen et du Rothenbrunnen ont été détruites ; cette dernière a été reconstruite en amont. A noter que les fermes du Kahlenwasen et du Lechterwand ont été reconstruites après guerre.

Données habitats, habitats d'intérêt communautaire :

2/3 du site = habitats agro-pastoraux

1/2 du site = Hautes Chaumes, habitats prioritaires de la Directive Habitats

Sur les 430 ha de forêts (le 1/3 restant), 160 ha (près de 40 % des forêts) sont des jeunes plantations résineuses.

Plus de 80 % de la superficie du secteur est occupée par des habitats d'intérêt communautaire, c'est-à-dire des habitats qui sont concernés par la Directive Habitats. Les habitats prioritaires (Hautes Chaumes et érablaies) occupent même plus de la moitié du secteur.

En ce qui concerne leur état de conservation :

=> pour les Hautes Chaumes, d'après les données de l'étude Bouquot Doyelle qui a cartographié les différents types d'associations végétales, on obtient les résultats suivants :

- 20 % des Hautes Chaumes en état de conservation optimal (très bonne représentation des espèces végétales acidiphiles¹ et oligotrophes²) et 50 % en état de conservation favorable (bonne représentation de ces espèces)
- 26 % : état « autre, mais réversible » (les espèces acidiphiles et oligotrophes sont encore présentes mais sont peu représentées)
- 5 % : état « autre difficilement réversible » : la composition en espèce végétale est complètement transformée

70 % de la surface des Hautes Chaumes du Petit Ballon est donc bien conservé.

=> pour les forêts : 40 % des forêts sont des plantations récentes ; pour le reste, des résultats sont en cours de traitement

Statuts de protection, bilan des mesures contractuelles existantes

- pas de statut de protection réglementaire existant (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes du Langenfeldkopf en limite ouest)
- près des deux tiers de la surface des Hautes Chaumes avec des démarches de CTE en cours

Espace Naturel Sensible d'intérêt écologique majeur dans la charte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Etat des lieux de la gestion sylvicole

Cf notes ci-jointes

Etat des lieux de la gestion agricole

Sera présenté dans le cadre d'une prochaine réunion

¹ acidiphiles : qualifie des espèces liées à des sols acides ; exemple : canche flexueuse, luzule blanchâtre, myrtille...

² oligotrophes : qualifie des espèces liées à des sols pauvres en éléments minéraux : pulsatile blanche, arnica...

Etat des lieux des activités de sports et de loisirs

Le Massif du Petit Ballon est par excellence un site de tourisme vert : sentiers balisés du Club Vosgien, sentiers VTT ; nombreuses fermes auberges, aéromodélisme sur le sommet, pas de domaine damé de ski de fond ; pratique diffuse du ski de randonnée et de la raquette.

Pas de projets d'aménagements touristiques a priori.

Un plan de circulation pilote a été animé par le Parc de l'ONF en 2002 sur le Petit Ballon, sous la Présidence de la Sous-Préfecture de Guebwiller.



Compte-rendu de réunion

Objet : Natura 2000

Groupe de Concertation Locale -
secteur Petit Ballon

Jeudi 26 Juin 2003 – réunion de terrain

La deuxième réunion Natura 2000 du secteur Petit Ballon a eu lieu le 26 juin 2003, sur le terrain, de 9h à 14h30.

Etaient présents : M. Dietrich (ONF), M. Uhrweiler (Alsace Nature), M. Iltis (Maire de Wasserbourg), M. Georges (Maire de Munster, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster), Melle Willig, M. Caire & M. Daval (Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin), M. Lochert Jean Claude (agriculteur et élu de la Chambre), M. Gérard Hommay (GEPMA), M. Weigel (Maire de Linthal), M. Blaise (G.I.C. 6), M. Martz (adjoint Luttenbach), M. Braesch (Club Vosgien), M. Wehrey André (commune de Breitenbach), M. Gsell (Maire de Breitenbach), Mme Véronique Mass (DDAF 68), M. Boithiot Antoine (Conseiller Général), M. Dupont (Parc des Ballons)

Etaient excusés : Mme Misson (Sous-Préfète de Guebwiller), M. Poter (DIREN Alsace), M. Nageleisen (Groupe Tétrás Vosges), M. Braun (LPO), M. Wicky et M. Lochert Guy (agriculteurs)

La tournée sur le terrain avec l'ensemble des membres présents a permis d'aborder les points suivants :

- ⇒ **Concernant la gestion des hautes chaumes** : les contrats natura 2000 proposés correspondent aux CTE et CAD : natura 2000 ne change donc ni n'apporte rien au dispositif préalablement mis en place sur les hautes chaumes haut-rhinoises
- ⇒ **Rénovation pastorale prévue au Bockwasen** : le CTE de Monsieur Lochert prévoit la restauration d'une zone en cours de recolonisation sur la crête du Bockwasen. L'objectif est de rouvrir en mosaïque des tâches de pâturage tout en maintenant le paysage de lande à genévrier si caractéristique de cette crête : les rochers et les pierres existants, des arbres et arbustes, fruitiers notamment et bosquets seront maintenus – le site n'a pas vocation au final à être fertilisé, chaulé ou fauché. M. Lochert et la commune souhaitent reconquérir le paysage et créer une mosaïque de milieux favorable à la biodiversité et au pâturage extensif.
- ⇒ **Concernant la gestion forestière** : constat est fait sur le terrain que les forêts du site sont essentiellement de jeunes plantations d'épicéas. La question du traitement des lisières aux formes géométriques en bordure de chaume est évoquée (reprofiler ces lisières pour qu'elles soient plus

sinueuses, afin de limiter l'impact paysager et diversifier les essences). M. le Maire de Linthal présente les travaux en cours sur des parcelles sommitales de la forêt communale : enlèvement des chablis (menace de bostryche) et projet de plantations de mélèzes et douglas en bande tous les 20 m environ pour recréer une ambiance forestière devant favoriser la régénération naturelle.

⇒ **Chiroptères** : les galeries issues de la 1^{ère} Guerre Mondiale servent de sites d'hibernation pour de nombreuses chauves souris, dont plusieurs sont rares et inscrites aux annexes de la Directive Habitats. M. Hommay déplore des dépôts d'ordures et l'affaissement de plusieurs galeries. Des travaux d'entretien ou de restauration pourraient être proposés. M. Iltis, Maire de Wasserbourg, souhaite que soit assurée la sécurité des personnes : M. Dupont lui propose de disposer à l'entrée des galeries posant des problèmes de sécurité des grilles permettant le passage des chauves souris mais empêchant les gens de pénétrer.

⇒ **Divers** :

❖ M. Blaise évoque l'impact du kérosène des avions sur l'environnement ;

❖ M. Caire et M. Daval s'interrogent sur la prédominance d'espèces comme la rhinante (*Rhinantus minor*) ou le rumex (*Rumex acetosa*) sur certains prés.

Concernant les autres points de l'ordre du jour :

⇒ le compte-rendu de la 1^{ère} réunion du Groupe de Concertation Locale natura 2000 du secteur Petit Ballon est approuvé (réunion du 4 mars 2003 à Luttenbach)

⇒ la première version du document d'objectifs envoyé pour la présente réunion est approuvé avec les réserves suivantes :

❖ M. Uhrweiler (Alsace Nature) souhaite que soient revues certaines données concernant l'état de conservation des hautes chaumes sur plusieurs sites fertilisés ou fauchés (annexe 5 du cahier II) ;

❖ M. Hommay (Gepma) précise que le lynx est présent sur le Petit Ballon contrairement à ce qu'avance le rapport, de même que le Murin à oreilles échancrées ;

❖ M. Iltis (Maire de Wasserbourg) précise que deux propriétaires privés cités dans le rapport n'ont pas d'activité agricole.



Compte-rendu de réunion

Objet : Natura 2000

Groupe de Concertation Locale -
secteur Petit Ballon

20 novembre 2003 – Maison du Parc à Munster

La troisième réunion Natura 2000 du secteur du Petit Ballon a eu lieu le 20 novembre 2003, à 17H00, à la Maison du Parc naturel régional des Ballons des Vosges à Munster.

Etaient présents : M. Gsell (Maire de Breitenbach), M. Iltis (Maire de Wasserbourg), M. Ham (Adjoint de Luttenbach près M.), M. Fussinger (Adjoint de Linthal), M. Ganter (ONF Agence de Colmar), Melle Willig (Chambre d'Agriculture), M. Uhrweiler (Alsace Nature), M. Blaise (Groupe d'Intérêt Cynégétique n°6), M. Vionnet-Fuasset (DIREN Alsace), M. Jean Claude Lochert (Ferme auberge de Rothenbrunnen, élu de la Chambre d'Agriculture), M. Wicky (Ferme auberge du Hilsen à Linthal), M. Kurt Muller (Club Vosgien), M. Philippe Bernhard (Auberge de Schelimatt), M. Dupont et Michel (Parc naturel régional des Ballons des Vosges)

Etaient excusés : Mme Preiss (Groupe Tétràs Vosges), Mme Misson (Sous-Préfète de Guebwiller), M. Boithiot (Conseiller Général de la Vallée de Munster), M. Weber (Conseiller Général de la vallée de Guebwiller)

1- Validation du compte-rendu de la deuxième réunion du Groupe de Concertation Locale, le 26 juin 2003 (réunion de terrain)

M. Gsell (Maire de Breitenbach) précise qu'il n'est pas d'accord avec la rédaction du compte-rendu concernant les lisières ; l'appréciation de l'impact paysager des lisières est une affaire de point de vue, mais une lisière sinueuse reste plus intéressante au niveau écologique qu'une lisière rectiligne. Toutefois, ces lisières existent ou devraient exister également en forêt. M. Gsell ne souhaiterait pas qu'en affichant un objectif de lisière sinueuse en bordure de chaume, on impose des contraintes ou on bloque des dossiers aux agriculteurs. Il est convenu que cet objectif concerne les forêts soumises et non les chaumes en elle-même, c'est-à-dire qu'une attention particulière est demandée aux sylviculteurs en bordure de chaume lors des martelages ou dans le cadre d'interventions particulières et concertées. **M. Dupont (Parc des Ballons)** remarque que le traitement des lisières concernerait exclusivement, sur le site du Petit Ballon, les forêts de Linthal (jeunes plantations résineuses), mais qu'ailleurs, ces lisières sont bien présentes sur le secteur : cette opération n'est donc pas prioritaire à moins que la commune exprime une volonté particulière.

2- Discussion sur les objectifs de gestion durable des milieux naturels et des espèces du secteur natura 2000 “ Petit Ballon ”, premières actions à mettre en œuvre

M. Michel (Parc des Ballons) puis **M. Dupont** présentent les orientations de gestion durable validées lors du comité de pilotage interdépartemental natura 2000 Hautes Vosges, le 27 mai dernier (cf document ci-joint, annexe 1). Ils rappellent que ces orientations sont issues d'une large concertation et constituent un cadrage nécessaire, valable pour l'ensemble des secteurs natura 2000, de la Tête des Faux aux Ballons comtois.

Concernant les orientations sylvicoles Hautes Vosges, **M. Fussinger (commune de Linthal)** est inquiet de l'objectif prioritaire de protection affiché pour les forêts du site natura 2000.

M. Ganter (ONF) lui précise qu'il s'agit d'un affichage qui doit être cohérent dans les aménagements forestiers avec le statut du site. Un objectif prioritaire de protection des habitats et des espèces reste compatible avec la production de bois de qualité, en respectant des évolutions sylvicoles déjà engagées bien avant natura 2000 en Alsace. Les tableaux de préconisation de gestion (annexe 1) reprennent pour l'essentiel des dispositions existant déjà en forêt publique : protection des sols, essences en station etc.

M. Michel ajoute que des objectifs complémentaires sont toutefois affichés : évoluer vers des forêts plus mûres, plus âgées car ce sont ces forêts qui sont favorables aux espèces concernées par les directives Habitats et Oiseaux : pic noir, chouette de Tengmalm, chauves souris etc., et ces forêts sont rares sur le secteur Petit Ballon, mais aussi vers des structures plus irrégulières, avec plus d'arbres morts ou d'arbres à cavité.

Concernant les orientations cynégétiques, **M. Blaise (Président du Groupe d'Intérêt Cynégétique n°6)** invite à être prudent avec l'arrêt du nourrissage du gibier et souhaite une approche lot par lot. Il rappelle l'enjeu économique lié à la chasse en Alsace et les baisses de population de gibier constatées ces dernières années, en faisant notamment référence au dernier comptage chamois organisé en automne 2003 dont il impute les résultats à la présence du lynx.

Il lui est répondu que cette baisse de population ne peut être liée au seul lynx : des plans de chasse importants dans certains secteurs visaient cette baisse de population. On ne peut toutefois écarter l'impact probable du lynx sur ces évolutions, mais il est rappelé que l'introduction du lynx, prédateur naturel de l'écosystème vosgien, visait une régulation des populations de gibier. M. Michel souhaite que l'on considère autrement le lynx et rappelle qu'il s'agit aussi d'une espèce prestigieuse de nos forêts.

Concernant les orientations agricoles, **M. Vionnet-Fuasset (DIREN Alsace)** rappelle que le contrat natura 2000 sur les hautes chaumes, avec les exploitants agricoles, prendra la forme d'un CAD, Contrat d'Agriculture Durable, qui remplace les anciens CTE, Contrat Territorial d'Exploitation. Les fonds nationaux, gelés depuis juillet 2003, sont arrivés à la DRAF Alsace et des premiers contrats pourraient prendre effet dès mai 2004. **Mme Willig (Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin)** invite à rester prudent sur ce délai et informe que suite à une réunion avec la DDAF, ce délai serait plutôt septembre 2004 car il faut attendre les arrêtés préfectoraux, les nouvelles procédures etc.

Après ces orientations générales liées aux Hautes Vosges, un tableau présentant des orientations locales est distribué en séance et présente les propositions d'objectifs voire d'actions issues des premières réunions de concertation sur le Petit Ballon.

M. Uhrweiler (Alsace nature) demande si les objectifs de restauration de 20 ha de prairies fumées concerne le Petit Ballon ou les Hautes Chaumes dans leur ensemble et quelle est la méthode prévue pour reconquérir la biodiversité de ces espaces. Il lui répond que cet objectif affiché concerne les hautes chaumes dans leur totalité : 20 ha sont visés sur 380 ha de prairies “ fumées ”, soit un objectif de 5%.

Concernant les moyens pour atteindre cet objectif, **M. Dupont** lui répond que l'outil principal est le CAD / CTE : en effet, dans le cadre des zonages des mesures CTE sur les Hautes Chaumes, il était proposé à des agriculteurs de restaurer certaines prairies fumées en stoppant la fertilisation et le chaulage, moyennant une

rémunération plus motivante. Sur le Petit Ballon, aucun agriculteur n'a souhaité, pour le moment, faire ce retour en arrière, du fait de leur situation fourragère. Le zonage CTE, de même que natura 2000, doit prendre en compte ces données socio-économiques ; toutefois, dans certains cas particuliers, quand l'intérêt écologique prévalait sans menacer l'équilibre des exploitations agricoles ou quand la mise en valeur des prairies était récente, des restaurations ont été négociées : au Kastelberg, au Rothenbach ou encore au Gerstacker. Un bilan reste à faire. Sur le Petit Ballon, **M. Dupont** et **M. Lochert** (ferme auberge du **Rothenbrunnen**) estiment qu'il s'agit plus d'un problème d'enfrichement qu'un problème de fauche, les zones fauchées représentant 8% de la surface totale des hautes chaumes. **M. Lochert** rappelle que cet enfrichement est lié à une déprise agricole très importante sur ce massif mais souhaite également rappeler qu'un travail conséquent a déjà été entrepris pour reconquérir ces espaces.

M. Dupont conclut sur la nécessaire protection des derniers prés de fauche des vallées, menacés par l'extension continuelle de l'urbanisation, zones industrielles et autres aménagements ; il ne sera pas possible de protéger les chaumes si l'on laisse faire cette évolution. **M. Gsell** confirme qu'il est indispensable de soutenir les agriculteurs.

Concernant la forêt, **M. Michel** rappelle les résultats des investigations menées sur les forêts du Petit Ballon : il s'agit de forêts globalement jeunes, enrésinées, peu diversifiées, pauvres en arbres morts, avec des problèmes de dégâts de sanglier en hausse sur les prairies.

L'enjeu essentiel est donc ici la conservation des derniers peuplements mûres, avec éventuellement la conservation d'îlots de forêts non gérées que l'on laisse vieillir afin de favoriser des stades forestiers sénescents, riches en biodiversité, moyennant des rémunérations à évaluer. M. Michel précise que de tels îlots ont été prévus dans les Vosges du Sud, secteur au niveau duquel le document d'objectifs est déjà validé sur 19 communes des vallées de la Thur et de la Doller. Mais il s'agit également d'un enjeu de restauration qui vise à diversifier les essences, réduire la présence des épicéas, diversifier les strates etc. Cet objectif doit également permettre une reconquête du paysage du Petit Ballon, fortement marqué par ces enrésinements d'après guerre. Ces objectifs doivent être zonés sur le terrain.

Concernant les choix de gestion sur les peuplements touchés par la tempête, **M. Ganter** précise qu'un suivi a été mis en place et qu'aucun choix n'a encore été fait sur le Petit Ballon : la régénération naturelle s'y installe et est favorisée.

3- Points divers

Il est proposé que cet ensemble de propositions soit rediscuté commune par commune. Le Parc demande à l'ensemble des membres de relire les propositions et de faire part de leurs remarques. Un document prenant en compte les contributions des uns et des autres sera soumis à validation la prochaine réunion.

La séance est levée à 20h15.



Compte-rendu de la 4^{ème} réunion : relevé de décisions

Objet : Natura 2000

Groupe de Concertation Locale -
secteur Petit Ballon

mardi 11 mai 2004 – à Linthal

Etaient présents : cf liste jointe.

Etaient excusés : GEPMA, DIREN Alsace, Groupe Tétràs Vosges, LPO, Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnologie de Colmar.

La 4^{ème} réunion du Groupe de Concertation Locale Natura 2000, secteur Petit Ballon a eu lieu le 11 mai 2004 à 17 h à la salle Dorfhüs, commune de Linthal, sous la présidence de Madame Misson, Sous-Préfète de Guebwiller, en charge du dossier natura 2000.

M. Weigel, Maire de Linthal, souhaite la bienvenue aux membres présents.

M. Dupont (Parc des Ballons des Vosges) rappelle que l'objectif de cette réunion est de valider les fiches actions natura 2000 sur le secteur Petit Ballon, lesquelles détaillent les principales actions retenues en novembre dernier.

Les fiches actions sont validées avec les réserves et les remarques suivantes :

- ⇒ **Fiche action 2** : “ sensibilisation des acteurs locaux et du grand public ”.
 - ❖ M. Gsell (Maire de Breitenbach) propose que les animations prévues “ mettent en avant les gestionnaires : ONF, agriculteurs, etc... ” Cette formulation est validée.
- ⇒ **Fiche action 3** : “ accueil et information du public ”.
 - ❖ Rajouter le projet de poster avec l'association Dynamo, gestionnaire de l'auberge de jeunesse de la Schelimatt (informations sur le site etc.)
 - ❖ Dans les financeurs, rajouter comme possibilité le Conseil Général du Haut-Rhin.
- ⇒ **Fiche action 5** : “ plan de rénovation pastorale global sur la crête Hilsenfirst – Petit Ballon ”.
 - ❖ Des réunions complémentaires sont prévues pour cartographier et décrire les actions à mettre en œuvre. Ces éléments seront annexés au document d'objectifs.

⇒ **Fiche action 6** : “ réorganisation des sentiers balisés au sommet du Petit Ballon et au Steinberg ” et **fiche action 10** : “ restauration des plantations équiennes d’*épicéas* et autres résineux non autochtones”. Ces deux fiches sont suspendues et doivent être rediscutées. Une prochaine rédaction sera proposée lors de la dernière réunion du Groupe de Concertation Locale Natura 2000 Petit Ballon.

⇒ **Fiche action 9** : “ gestion des forêts non soumises ”.

- ❖ La commune de Luttenbach propose d’étendre ces propositions aux forêts situées sous le chemin du Strohhberg.
- ❖ Le Parc prendra contact avec la commune de Sondernach pour la portion de forêt qui la concerne.

⇒ **Fiche action 11** : “ mise en cohérence des cahiers des charges des lots de chasse”.

- ❖ La rédaction “ les projets de cahiers des charges des chasses communales seront soumis au groupe de concertation locale ” est remplacée par “ le groupe de concertation locale sera informé des projets de cahiers des charges des lots de chasse concernés ”.

Le groupe valide donc les actions du document d’objectifs sectoriel moins les deux fiches à revoir (fiches 6 et 10).

Concernant les limites du site natura 2000 (zone “ Oiseaux ” et zone “ Habitats ”), le Parc informe que de nouvelles propositions ont été discutées avec les maires des communes concernées et l’ONF afin d’ajuster le contour à la marge de l’enveloppe pour une meilleure cohérence avec les unités de gestion sylvicole en forêt soumise ou avec les limites cadastrales. Ces discussions étant encore en cours, cet aspect sera discuté lors d’une prochaine réunion. En fonction des modifications proposées, il pourra être envisagé une nouvelle consultation de l’Etat auprès des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Compte-rendu

Groupe de concertation locale natura 2000

Secteur Petit Ballon

Mardi 25 Janvier 2005

Etaient présents et excusés : cf feuille d'émargement ci-jointe

La 5^{ème} réunion du Groupe de Concertation Locale natura 2000, secteur Petit Ballon, s'est déroulée le mardi 25 janvier à 17h, à Breitenbach, salle dynamo.

Mme Misson, Sous-Préfète de Guebwiller, en charge du dossier natura 2000, présente l'ordre du jour et propose de reporter le point 4. à une date ultérieure. En effet, les orientations de gestion durable en matière de tourisme, de sports et de loisirs concernant les Hautes Vosges sont encore en discussion, notamment avec l'Association Départementale du Tourisme et les acteurs du tourisme sur le massif ; une réunion de travail est programmée fin mars. **Mme Misson** propose de répondre aux questions relatives à ce point en fin de réunion.

1. Validation du compte rendu de la 4^{ème} réunion du Groupe de Concertation Locale (11 mai 2004)

Pas d'observation : le compte-rendu est validé.

2. Présentation et validation des principes de reconquête pastorale sur la crête Petit Ballon – Hilsenfirst (fiche action n°5 du document d'objectifs)

Les options de rénovation pastorale sont validées avec les réserves suivantes :

M. Fussinger (commune de Linthal) souhaite que l'élimination des plantations d'épicéas qui est préconisée ne constitue pas une obligation et reste bien liée à la décision du propriétaire, qu'il soit communal ou privé. Concernant la soustraction du régime forestier de la petite plantation située à l'ouest des Amis des Vosges, **M. Fussinger** rappelle qu'il s'agit d'un projet à long terme, après exploitation des produits forestiers.

Concernant les projets de réouverture et d'entretien ultérieur sur le Hilsen, **M. Uhrweiler (Alsace Nature)** demande qu'il n'y ait pas de lisier sur ce secteur natura 2000. **M. Gsell (Maire de Breitenbach, Conseiller Général, vallée de Munster)** estime que le lisier ne constitue pas une menace sur la biodiversité. **M. Uhrweiler** déplore pourtant les épandages tels qu'ils sont pratiqués, comme cela a été constaté sur le terrain lors d'une réunion. **M. Wicky (ferme auberge du Hilsen)** souhaite pouvoir continuer à valoriser un lisier dilué tous les 2 ans sur le secteur actuel. **M. Dupont (Parc des Ballons)** propose de définir de façon concertée cette zone d'épandage en se rendant prochainement sur le terrain. Il rappelle la nécessité de pouvoir valoriser les effluents d'élevage tout en rappelant les enjeux écologiques particuliers sur ce secteur.

M. Blaise (GIC du Hohneck) rappelle qu'une station de compostage de lisier sera réalisée dans la vallée de Munster et qu'elle contribuera à la valorisation de ces effluents et à la protection des ressources en eau potable.

Enfin concernant la restauration des landes à genévrier, sur la crête Petit Ballon – Hilsenfirst, **M. Gsell** propose un objectif d'ouverture à long terme de 30%, en privilégiant des interventions sous forme de clairières connectées les unes aux autres. Cette proposition est retenue par le groupe de concertation.

3- Nouvelle rédaction des fiches actions 6 et 10 du document d'objectifs (présentées le 11 mai 2004)

Les fiches ainsi rédigées sont validées.

Pour les modalités précises relatives aux sentiers sur le Petit Ballon, une réunion ultérieure associant la commune de Breitenbach, le Club Vosgien, Jean Claude Lochert et le Parc sera organisée.

5- Premier bilan des actions réalisées sur le secteur Petit Ballon, actions à venir en 2005

Le document joint en annexe présente les premières actions réalisées en 2004 et les actions projetées en 2005.

Concernant la mise en œuvre des rénovations pastorales (point 1 de l'ordre du jour, action 5), **M. Daval (Chambre d'Agriculture)** signale que plus de 50 dossiers sont déjà en cours d'instruction en DDAF pour un montant de 600 000 Euros.

Concernant l'action 11 (mise en cohérence des cahiers des charges des lots de chasse), **Claude Michel (Parc des Ballons)** insiste sur la nécessaire cohérence des politiques publiques, et souhaite que le prochain arrêté préfectoral réglementant les pratiques cynégétiques dans le cadre des prochaines adjudications communales prenne en compte les orientations natura 2000, validées par le comité de pilotage interdépartemental des sites natura 2000 en mai 2003, mais aussi les Orientations Régionales Forestières qui préconisent l'équilibre forêt – gibier ou encore les Orientations Régionales pour la Gestion de la Faune et de ses Habitats (ORGFH).

6- Propositions d'ajustements des périmètres natura 2000 ZSC et ZPS sur le secteur

Ces propositions, examinées en amont avec l'ONF et la plupart des communes, sont validées par le Groupe de Concertation. Elles visent à retenir un périmètre cohérent, s'appuyant en particulier sur des limites pertinentes, qu'il s'agisse de chemins, de parcelles forestières ou cadastrales.

M. Fussinger (commune Linthal) signale l'important effort de la commune de Linthal qui propose près de 70 ha en plus. Il demande par contre que la partie de Zone de Protection Spéciale (directive Oiseaux) située au-dessus du village de Linthal (secteur hors Hautes Vosges), et classée AU – A Urbaniser - dans le Plan Local d'Urbanisme, soit retirée de la zone natura 2000, d'autant que ce secteur n'abrite pas selon la commune de pie-grièche écorcheur, cette espèce d'intérêt communautaire motivant la désignation de secteurs au niveau européen.

M. Vionnet (Diren Alsace) précise que des expertises écologiques ont été menées en 2004 par la LPO sur la ZPS "vallées". Il sera possible de proposer des ajustements des contours ZPS, comme c'est le cas pour la ZSC actuellement. Si des propositions de modification notable du périmètre liées à des

données écologiques précisées ou nouvelles devaient avoir lieu, une consultation préalable devrait être réalisée par l'Etat, comme le prévoit la loi.

Le Parc, qui est également l'opérateur sur la ZPS, travaillera sur le diagnostic des vallées agricoles en 2005.

A la question **d'Alsace Nature** concernant les articles récemment parus dans la presse au sujet des demandes de la Commission Européenne par rapport à natura 2000, **M. Vionnet** précise en effet que la France a le pourcentage de sites natura 2000 parmi les plus faibles d'Europe et la Commission souhaite que l'Etat fasse de nouvelles propositions de sites pour le réseau européen natura 2000.

Toutefois, **M. Vionnet** informe que ces propositions d'extension ne touchent pas les Hautes Vosges et faiblement l'Alsace, qui a déjà un des taux de sites les plus élevés de France.

7- Points divers

Concernant la stratégie de maintien et de reconquête de zones de tranquillité, dans le cadre des orientations de gestion durable en matière de tourisme, sports et loisirs, **M. Michel** rappelle que l'objectif est de donner l'information aux élus, aux organisateurs de sorties, de compétitions etc, afin d'éviter la fréquentation de sites sensibles, et de favoriser au final le maintien de la faune sauvage, notamment gibier, Grand Tétras etc. L'idée est de hiérarchiser le territoire en fonction des enjeux biologiques connus. **M. Dupont** rappelle qu'il s'agit également d'une demande des professionnels de la montagne, notamment accompagnateurs en moyenne montagne, Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) etc.

M. Gsell ne trouve pas pertinent la proposition d'un nouveau zonage dans la ZPS et estime qu'il existe déjà un réseau d'espaces protégés et des zones d'application de la directive Tétras. **M. Dupont** remarque que cette directive préconise des interventions sylvicoles pendant une partie de l'année seulement ainsi qu'une chasse silencieuse mais qu'elle n'a aucune incidence sur les sports et loisirs : or le zonage proposé a des répercussions sur l'organisation des pratiques de sports et loisirs, ces répercussions étant à l'initiative des élus puisqu'il s'agit bien sûr d'organiser les usages de façon contractuelle et non pas réglementaire. Le travail proposé permettra de donner l'information nécessaire aux acteurs locaux quels qu'ils soient pour prendre des décisions en toute connaissance de cause.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.